



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 février 2024 à 17h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir d'Esther POTIN
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET-REVOL Karine	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
9 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
10 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
12 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
14 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	
15 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
22 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
24 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
25 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
26 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
27 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
28 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Stéphane ROULET
33 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
34 ONTEX	T CARRIER Christiane	
35 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
36 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENCHNEIDER Gérard	
37 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
38 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
39 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
40 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
41 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	
45 VOGLANS	T MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
LE BOURGET DU LAC
PUGNY-CHATENOD
VIONS

DAL PALU Lucie
RAMEL Sandrine
CROUZEVALLE Bruno
ARRAGAIN Manuel

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 février 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10, L. 2122-8 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 38 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 39 présents et 6 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

FINANCES
Budget Principal
AP/CP 014 – Aménagement des Gorges du Sierroz – Révision n°9

Monsieur le Président rappelle le projet de réhabilitation des gorges du Sierroz, qui consiste en la création, sur environ 800 mètres, de cheminements mixtes en sommet de berges et de passerelles en encorbellement, le bâtiment étant partiellement déconstruit et remplacé par une structure interprétant le volume supprimé.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement 2024 au regard des réalisations 2023. Le montant de l'AP reste inchangé à 3 407 812,14 euros.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 22 juin 2017 portant ouverture de l'AP/CP,

Vu la délibération du 18 janvier 2018 portant révision n°1 au motif des modifications de calendrier,

Vu la délibération du 21 mars 2019 portant révision n°2 au motif des modifications de calendrier,

Vu la délibération du 14 janvier 2020 portant révision n°3 avec une modification de l'AP liée à des travaux supplémentaires (linéaire et demande DREAL),

Vu la délibération du 19 janvier 2021 portant révision n°4 au motif des modifications de calendrier,

Vu la délibération du 22 juin 2021 portant révision n°5 avec une modification de l'AP liée à des travaux supplémentaires,

Vu la délibération du 14 décembre 2021 portant révision n°6 au motif des modifications de calendrier,

Vu la délibération du 22 février 2022 portant révision n°7 au motif des modifications de calendrier,

Vu la délibération du 24 janvier 2023 portant révision n°8 au motif des modifications de calendrier,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision des crédits de paiement de l'opération relative à l'aménagement des gorges du Sierroz.

- Délégués en exercice : 67
- Présent : 45
- Présents et représentés : 51
- Votants : 51
- Pour : 51
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 16 février 2024

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

APCP014 - Gorges du Sierroz - Révision 9

OPERATION			
Intitulé de l'opération :	APCP014 - Gorges du Sierroz		
Budget :	PRINCIPAL		
Imputation analytique :	143-11 et 143-11AP		
Montant initial de l'opération :	2 596 808,00 euros		TTC
Montant actualisé (révision n°1) :	2 596 808,00 euros	→	
Montant actualisé (révision n°2) :	2 596 808,00 euros	→	
Montant actualisé (révision n°3) :	2 900 000,00 euros	↔	
Montant actualisé (révision n°4) :	2 970 000,00 euros	↔	
Montant actualisé (révision n°5) :	3 400 000,00 euros	↔	
Montant actualisé (révision n°6) :	3 400 000,00 euros	→	
Montant actualisé (révision n°7) :	3 400 000,00 euros	→	
Montant actualisé (révision n°8) :	3 407 812,14 euros	↔	
Montant actualisé (révision n°9) :	3 407 812,14 euros	→	
DEPENSES		Vote	Proposé
Dépenses réalisées 2015	57 890,70		57 890,70
Dépenses réalisées 2016	38 917,80		38 917,80
Dépenses réalisées 2017	27 309,48		27 309,48
Dépenses réalisées 2018	66 379,82		66 379,82
Dépenses réalisées 2019	127 672,75		127 672,75
Dépenses réalisées 2020	181 822,72		181 822,72
Dépenses réalisées 2021	2 687 293,48		2 687 293,48
Dépenses réalisées 2022	170 525,39		170 525,39
Dépenses réalisées 2023	50 000,00		7 654,63
Dépenses programmées 2024			33 048,00
Dépenses programmées 2025			9 297,37
TOTAL	3 407 812,14		3 407 812,14
FINANCEMENTS prévus :			Proposé
Subventions attendues			2 341 365,00
dont subventions perçues 2018			25 500,00
dont subventions perçues 2019			0,00
dont subventions perçues 2020			203 500,00
dont subventions perçues 2021			693 870,00
dont subventions perçues 2022			596 000,00
dont subventions perçues 2023			300 000,00
Fonds de concours ville d'Alix			73 870,00
F.C.T.V.A. théorique			0,00
Emprunt			0,00
Autofinancement			992 577,14
TOTAL			3 407 812,14

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 11 : Budget Principal - AP/CP 014 - Aménagement des Gorges du Sierroz - Révision n.9 -

Date de transmission de l'acte : 20/02/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 20/02/2024

Numéro de l'acte : d4881 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240216-d4881-DE

Date de décision : 16/02/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

